



# Renewi plc

## Déclaration sur l'esclavage moderne 2022

### Introduction

Cette déclaration est faite conformément à l'article 54 de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (la « Loi »). Elle décrit les mesures prises par Renewi plc (la « Société ») et nos autres sociétés du groupe (le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 pour prévenir l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains dans nos propres activités et chaînes d'approvisionnement.

L'Esclavage moderne est un terme utilisé pour résumer les infractions dans la loi et prend diverses formes telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite des êtres humains, qui ont tous en commun la privation de liberté d'une personne par une autre afin de l'exploiter à des fins personnelles ou pour un gain commercial. Les entreprises doivent être conscientes des risques de l'esclavage moderne, non seulement en s'assurant qu'il existe des conditions de travail appropriées au sein de leur propre entité, mais aussi en s'assurant qu'il n'y a pas de cas d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement, et en prenant les mesures appropriées si nécessaire.

Renewi adopte une position de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne. Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues est une priorité absolue et est au cœur de notre démarche. Le Conseil cherche à continuer de renforcer ce principe dans l'ensemble des activités et des chaînes d'approvisionnement de Renewi. Si un membre du personnel, un fournisseur ou un prestataire de services agissait dans le sens contraire, le Conseil d'administration de Renewi plc (le « Conseil ») n'hésiterait pas à prendre les mesures appropriées.

En identifiant les risques potentiels et réels, puis en adoptant des mesures pour les combattre, le Conseil est convaincu, dans la mesure du possible, que des mesures et des contrôles suffisants continueront d'être mis en place pour décourager et dissuader l'esclavage moderne au sein de nos activités et de celles de nos fournisseurs. Les politiques de Renewi reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales. Cependant, nous reconnaissons que nous devons rester vigilants face aux risques et veiller à ce que nos fournisseurs et prestataires de services comprennent et jouent leur rôle en veillant à ce que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans nos propres activités ou chaînes d'approvisionnement.

Le cas échéant, nous cherchons à renforcer davantage les contrôles dans l'ensemble de notre entreprise et de notre chaîne d'approvisionnement au sens large et cherchons à développer les politiques de Renewi conformément aux meilleures pratiques et aux principes d'amélioration continue.

Aux fins de cette déclaration, « Renewi » fait référence à toutes les sociétés du groupe Renewi plc. L'annexe 1 comporte une liste des entreprises du Groupe.

### **1. Notre organisation**

Renewi est une entreprise de transformation des déchets de premier plan, avec une expertise approfondie et une vaste gamme de produits et de services de gestion des déchets. Nous nous concentrons exclusivement sur l'extraction de la valeur des déchets et leur transformation en nouveaux

matériaux plutôt que sur leur élimination par incinération massive ou mise en décharge. Grâce à ces trois divisions (Commercial, Mineralz & Water et Specialties), Renewi traite plus de 12 millions de tonnes de déchets par an, dont 90 % sont recyclés ou utilisés pour la valorisation énergétique, et emploie plus de 6 500 personnes en Europe.

Nos six valeurs fondamentales sont à la base de tout ce que nous faisons et nous différencient de nos concurrents. Nous croyons que la façon dont nous agissons est tout aussi importante que ce que nous faisons. Nos valeurs renforcent l'engagement de Renewi à gérer notre entreprise tout en apportant une contribution positive à nos collègues, clients et communautés ; y compris en jouant notre rôle dans l'éradication de l'esclavage moderne.

De plus, Renewi souscrit aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative internationale des Nations Unies pour promouvoir l'amélioration des droits de l'homme, des conditions de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises, dont Renewi, qui souscrivent à ces 10 principes s'engagent à agir comme suit :

## **Droits de l'homme**

Principe 1 : soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international ; et

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## **Main-d'œuvre**

Principe 3 : respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;

Principe 4 : promouvoir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : promouvoir l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : promouvoir l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

## **Environnement**

Principe 7 : soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;

Principe 8 : entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## **Lutte contre la corruption**

Principe 10 : lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

En outre, Renewi reconnaît le 8<sup>e</sup> objectif du Développement durable des Nations Unies (SDG 8) : promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Il s'agit notamment de prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et garantir

l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Ces valeurs et principes fondamentaux constituent la base du [Code de conduite](#) de Renewi, qui s'applique à tous les employés, travailleurs intérimaires, stagiaires et personnes travaillant pour l'entreprise sur une base contractuelle. Ce Code de conduite décrit le comportement attendu des personnes travaillant pour Renewi, mais également ce qu'elles peuvent attendre de Renewi.

## 2. Bilan annuel et mesures prises

Cette déclaration est revue chaque année par le conseil d'administration de Renewi plc et a été approuvée pour publication sur notre site Web et soumission au Registre des déclarations sur l'esclavage moderne en septembre 2022.

Nous avons publié notre première déclaration sur l'esclavage moderne en mai 2017. Depuis lors, Renewi s'est concentrée sur le renforcement de l'approche de la prévention de l'esclavage moderne au sein de l'entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les zones à plus grand risque.

### Résumé des mesures prises par Renewi en 2021/2022

- En 2021/2022, notre approche en matière de lutte contre l'esclavage s'est poursuivie, avec une attention particulière sur la mise en œuvre au Benelux. Cette évaluation portait en particulier sur le travail temporaire à court terme, un aspect à haut risque dans le secteur des déchets, comme l'a indiqué Operation Fort. Les actions visant à atténuer davantage les risques d'esclavage moderne ont inclus :
  - Identification des catégories d'emplois à haut risque au sein du groupe cible de la main-d'œuvre temporaire ;
  - Lancement d'un projet d'appel d'offres aux Pays-Bas pour les travailleurs temporaires avec un accent particulier sur la sensibilisation/prévention de l'esclavage moderne. L'objectif est de réduire de manière significative le nombre d'agences de placement externes utilisées ; et
  - Formulation et révision des contrats standards et des conditions garantissant la conformité à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et pour la réalisation d'audits de fournisseurs.

Ce plan d'actions est exécuté par une équipe de projet spéciale (le groupe de travail sur l'esclavage moderne) et un groupe de parrainage.

- À la suite de la campagne menée en octobre 2020, la Journée contre l'esclavage a été célébrée avec une autre campagne de sensibilisation au Royaume-Uni, incluant affiches et annonces internes.
- Le système « Source to Pay » utilisé à l'échelle du Groupe a été lancé avec succès au sein de la division des déchets commerciaux des Pays-Bas et de la Belgique. Le nouveau système « Source to Pay » nous permet d'améliorer notre contrôle et notre suivi de notre chaîne d'approvisionnement.
- De son plein gré, Renewi plc a soumis sa déclaration 2021 sur l'esclavage moderne au Registre des déclarations sur l'esclavage moderne du gouvernement britannique.

### Mesures prévues par Renewi en 2022/2023

- Ces efforts se poursuivront en 2022/2023 pour unifier davantage les pratiques au Royaume-Uni et au Benelux, avec l'ambition d'avoir à terme une approche unique à l'échelle du Groupe en matière d'esclavage moderne.
- L'exécution du plan d'actions concernant les risques liés au travail temporaire à court terme (voir ci-dessus) se poursuivra et sera axé sur les aspects suivants :
  - concevoir des campagnes de sensibilisation adaptées au Benelux ;
  - sensibiliser nos fournisseurs du Benelux à notre déclaration sur l'esclavage moderne et à nos attentes dans ce domaine ; et
  - obtention des informations de la part des fournisseurs concernant le travail temporaire pour évaluer les options de réduction du travail temporaire et disposer d'un groupe de fournisseurs de confiance ;
- En 2022/2023, le Groupe effectuera une série d'audits approfondis auprès de ses fournisseurs de

main-d'œuvre temporaire.

- Une autre campagne de sensibilisation à la journée anti-esclavagiste aura lieu au cours de la semaine commençant le 17 octobre 2022.
- Un plan d'amélioration visant à optimiser davantage le système « Source to Pay » de Renewi, déjà mis en œuvre aux Pays-Bas et en Belgique, sera entrepris. Pour les autres divisions, il sera décidé d'introduire le système Source to Pay ou d'intégrer les processus dans le cadre d'un programme de numérisation plus large.
- En 2022/2023, le Groupe introduira une politique sur l'esclavage moderne.

### 3. Notre activité et nos chaînes d'approvisionnement

Renewi fait régulièrement appel à une main-d'œuvre intérimaire fournie par des fournisseurs tiers et achète des matériaux et des déchets pour notre entreprise via des entreprises externes. La majorité de nos fournisseurs sont des entreprises britanniques ou européennes.

Après avoir entrepris une évaluation des risques, nous sommes arrivés à la conclusion que les plus grands risques liés à l'esclavage moderne résident dans nos chaînes d'approvisionnement et que nous bénéficierions d'un degré de surveillance plus élevé par rapport à nos fournisseurs et sous-traitants indirects, où le risque d'esclavage moderne est jugé plus élevé. Renewi reste déterminée à identifier ces risques et réagit de manière appropriée.

Nos équipes d'approvisionnement au Royaume-Uni et au Benelux travaillent en étroite collaboration avec tous nos fournisseurs et prestataires de services. Dans la mesure du possible, nous construisons des relations durables avec ces parties, en indiquant clairement ce que nous attendons des fournisseurs et des prestataires de services, c'est-à-dire qu'ils adoptent la même politique de lutte contre l'esclavage et la traite des êtres humains que Renewi et prennent des mesures raisonnables pour garantir le même respect dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Tous les fournisseurs de main-d'œuvre, de biens et de services à Renewi doivent se conformer à la législation et aux normes internationales applicables à leur secteur, y compris concernant le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la non-discrimination, le droit du travail, les droits de l'homme, la fraude, la corruption et les pots-de-vin. Lorsque la loi l'exige, les fournisseurs et prestataires de services doivent produire une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne conformément à l'article 54 (1) de la loi de 2015 sur l'Esclavage moderne.

Renewi prend des mesures pour s'assurer que les fournisseurs se conforment à ses politiques en examinant les fournisseurs notables sur les questions de durabilité, y compris les droits de l'homme et les normes de travail.

Nous mettons actuellement en œuvre un outil global dénommé « Source to Pay » à l'échelle du Groupe qui améliorera notre contrôle et notre suivi de notre chaîne d'approvisionnement à mesure que Renewi grandit et évolue. D'autre part, il existe d'autres mécanismes de contrôle dans les audits annuels des fournisseurs, réalisés par des auditeurs externes, dans le cadre de notre certification ISO. Nous sommes également en train de sélectionner un système RH global qui permettra d'intégrer les systèmes de gestion du personnel actuellement utilisés au sein du Groupe. Ceci nous permettra de mieux gérer les données relatives à notre main-d'œuvre temporaire/flexible et de mettre en place des processus efficaces permettant à nos fournisseurs et nos responsables de recueillir les données adéquates. La gestion de la main-d'œuvre externe est un critère de sélection essentiel du processus d'appel d'offres lié au nouveau système RH.

Dans nos propres activités, la majorité de nos collègues sont employés en CDI. En 2018/2019, les pratiques du Groupe en matière d'emploi et de rémunération ont fait l'objet d'une harmonisation dans le cadre de la rationalisation post-fusion. Cependant, nous reconnaissons les risques qui ont été mis en évidence à la lumière d'Operation Fort, la plus grande affaire d'esclavage moderne et de traite des êtres humains n'ayant jamais été soumise aux tribunaux britanniques, où des victimes ont été vues travaillant comme intérimaires à court terme pour certaines des entreprises de traitement des déchets britanniques les plus connues. Renewi gère une liste de fournisseurs privilégiés pour la fourniture de travail temporaire direct, les travailleurs contractuels et le recrutement de nouveaux employés. Nous travaillons uniquement avec des agences de recrutement qui partagent notre position vis-à-vis de toutes les formes d'esclavage moderne. Tout manquement ou incident en matière de santé, de sécurité

et d'environnement par ou impliquant des fournisseurs de services ou du personnel temporaire est signalé au Conseil et des mesures appropriées sont adoptées.

Si des indicateurs d'esclavage moderne étaient identifiés, nous travaillerions avec nos fournisseurs pour enquêter et, le cas échéant, faire rapport aux autorités compétentes. Si Renewi a des raisons de croire qu'un fournisseur ou un prestataire de services n'a pas respecté l'une des conditions ci-dessus, nous entreprendrions une analyse du contrat de ce fournisseur ou prestataire de services, ce qui entraînera la prise de mesures appropriées en cas de violation, pouvant aller jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

#### **4. Notre équipe**

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues est essentiel au succès de Renewi et cette responsabilité est prise très au sérieux. Notre personnel est essentiel à la poursuite de notre succès. Leur dévouement et leur engagement envers notre objectif « zéro déchet » sont l'une des principales raisons pour lesquelles nos clients choisissent de travailler avec nous. C'est pourquoi la santé, la sécurité, le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs sont une priorité absolue pour Renewi. Cela commence par s'assurer que nos collègues rentrent chez eux en toute sécurité chaque jour.

Tous les collègues doivent adhérer au Code de conduite de Renewi et aux politiques de notre entreprise, y compris concernant l'intimidation et le harcèlement, la discipline, l'égalité des chances et les griefs. Notre Code de conduite comprend des références à des lois telles que la loi de 2015 sur l'Esclavage moderne, énonçant nos attentes et détaillant la manière dont les cas suspects d'esclavage moderne doivent être signalés à notre équipe d'intégrité via la téléassistance de notification confidentielle 24 h/24, 7 j/7. Nos politiques sont clairement définies et communiquées. Nos collègues sont traités de manière juste et équitable et reçoivent au moins le salaire minimum du pays en question. D'autre part, Renewi respecte ses obligations en vertu du Règlement sur le temps de travail.

Dans un esprit de sensibilisation à l'esclavage moderne et à la traite humaine et à nos politiques et procédures, un modèle de formation en ligne a été développé pour former des collègues au Royaume-Uni ayant des responsabilités en matière de recrutement et de gestion du personnel. À l'avenir, il y aura également une formation en ligne au Benelux, lorsque notre approche concernant l'esclavage moderne continue d'être appliquée au reste du Groupe. En outre, chaque année en octobre, dans le cadre de la Journée contre l'esclavage, nous organisons une campagne de sensibilisation annuelle à l'échelle du Groupe pour aider notre personnel à comprendre comment reconnaître et signaler les cas d'esclavage moderne. Nous sensibilisons également à l'approche de tolérance zéro de Renewi à l'égard de l'esclavage moderne par le biais de notre magazine du Groupe et d'autres plateformes de communication.

En 2019, Renewi a créé un groupe de travail sur l'Esclavage moderne pour aider à promouvoir une approche plus unifiée de l'Esclavage moderne. Le groupe de travail est composé de représentants des départements RH, juridique et achats de l'ensemble du groupe. Il contribue à définir l'approche de Renewi en matière d'esclavage moderne et, le cas échéant, à formuler des recommandations au conseil d'administration concernant ses obligations en matière d'esclavage moderne. Un des principaux objectifs de ce groupe est d'encourager la sensibilisation au sein des divers pays dans lesquels nous opérons, en prenant en compte les différents niveaux de sensibilité liés aux risques d'esclavage moderne dans ces pays. Ceci se traduira par une formation destinée à nos responsables et par des campagnes de sensibilisation destinées à informer les employés.

Tous les sites sont supervisés par des équipes de direction compétentes afin d'assurer une maîtrise optimale de l'environnement de travail.

#### **5. Autre**

Les sociétés suivantes du Groupe, qui sont éligibles à publier une déclaration en vertu de l'article 54 (1) de la Loi, ont adopté cette déclaration pour le Groupe : -

- Renewi UK Services Limited.

Cette déclaration a été approuvée par le Conseil d'administration de Renewi plc, qui la révisera et la mettra à jour chaque année.

Signé



**Otto de Bont**  
**Chief Executive Officer,**  
**Renewi plc 30 septembre 2022**

#### **Annexe 1 - Filiales au 31 mars 2022**

Pour obtenir une liste des filiales, voir la note 8.1 de la page 236 du Rapport et des comptes annuels 2022 de Renewi plc, téléchargeable à partir du lien suivant :

<https://www.renewi.com/en/investors/investor-relations/reports-and-presentations>